



SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N° 10

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29
Pour : 22
Contre : 7
(minorité)
Abstentions : /

L'an deux mille-vingt-un, le treize décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 7 décembre 2021

Objet :
**Modification des
statuts de l'EPCC
Sud Aquitain -
d'Administration**

Membres présents : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - G.LASSABE - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - C.DOS SANTOS - J.WEBER - J.DARRIGADE - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A.VALETTE - B.GERY - E.DEITIEUX - D.LAVIGNE - MA THEBAUD - CH.MARTIN - M.BECRET - H.ETCHENIQUE - F.BILLARD -

Membres absents excusés ayant donné procuration :

X BAYLAC donne pouvoir à JM GUTIERREZ
M.EVENE-MATEO donne pouvoir à C.DOS SANTOS
J.RANCE donne pouvoir à MA.THEBAUD

Secrétaire de séance : E.DEITIEUX

Madame Marie José ROQUES, Adjointe, rappelle que par délibération en date du 12 mars 2018, le Conseil Municipal de la Ville de Boucau a approuvé la création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Sud Aquitain et a validé ses statuts.

A la demande de cet EPCC, il est proposé au Conseil Municipal de modifier ses statuts comme suit :

. article 15 : rapport d'activité : Il est maintenu la date limite fixée au 30 juin mais il est prévu un changement dans le rythme de présentation avec un rapport obligatoire sur l'année civile plutôt que sur la saison ;

. article 24 : les dispositions relatives aux contributions : il est prévu d'intégrer les financements complémentaires aujourd'hui versés sous la forme de subventions.

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-216401406-20211214-10_13_12_2021-DE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve la modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Sud Aquitain, notamment ses articles 15 et 24 ;

Autorise Monsieur le Maire à les signer.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 14 décembre 2021**

Le Maire,

